

## **Synthèse de la rencontre avec le Préfet de région. 5/09/2011.**

### Présents :

Patrick Stefanini, Préfet d'Aquitaine  
Yann Le Formal, Adjoint du Directeur, DRJSCS  
Monique Lafon, Chargée de mission Hébergement/logement, SGAR  
Christian Chassériaud, Président de la FNARS Aquitaine  
Lucile DELMAS, Déléguée régionale de la FNARS Aquitaine.

Christian Chassériaud présente le contexte de notre rencontre : demandes sociales en augmentations et baisses des moyens alloués aux associations et organismes du secteur. Il précise ce qu'est la FNARS en insistant sur la professionnalisation des adhérents (CHRS, CADA, services de veille sociale, IAE, associations d'insertion).

En introduction, le Préfet indique qu'il a demandé l'autorisation d'augmenter le nombre de places de CADA en Aquitaine, mais que cela lui a été refusé. Il a maintenu malgré tout une demande de financement complémentaire sur le BOP303. Cette réponse devrait lui être donnée fin octobre.

Sur le BOP177, une demande de financement complémentaire a également été faite pour la Gironde, à hauteur de 300 000 euros.

Il précise qu'il est conscient du sous-équipement de l'Aquitaine en établissement AHI et regrette qu'il n'ait pas été fait meilleur usage des possibilités passées de création de places.

Il nous fait part de son dernier échange avec Benoist APPARU sur la nouvelle politique de l'Hébergement et du Logement en nous indiquant que, selon ce dernier, les associations doivent se tourner vers le bail glissant dans le privé.

La FNARS Aquitaine précise que l'ensemble des associations œuvrent pour réinsérer les plus démunis et leur permettre d'accéder à un logement autonome. Mais pour beaucoup de professionnels, le Logement d'abord tel qu'il est conçu sera source de nombreux échecs. Et que faire des personnes en situation d'expulsion ? Elles vont perdre leur logement ? C'est illogique avec la politique actuelle, mais cette question n'est pas réglée. Tout comme la solvabilisation des ménages.

En Aquitaine, la FNARS et AROSHA œuvrent conjointement pour faciliter les relations associations/bailleurs et fluidifier les sorties de structures. Ce partenariat porte ses fruits et les taux de sortie sont très satisfaisants. On ne peut pas dire en Aquitaine, que des personnes « restent coincées » faute de logement ; les publics accueillis en établissements ont réellement besoin d'un accompagnement social global.

La FNARS rappelle les taux d'équipement CHRS, CADA, maison relais, résidences sociales en Aquitaine. Hormis les maisons relais, la région est sous dotée sur tous les équipements. Les PDAHI font apparaître un besoin de 1500 places en Aquitaine (600 en hébergement, 800 en logement adapté et 100 pour la demande d'asile).

Il est primordial de conserver l'existant et de ne pas mettre en difficultés, avec des baisses de financement successives, les associations les plus petites. N'y a-t'il vraiment aucune possibilité de pondérer les baisses de financement sur le secteur social ?

Le Préfet réitérera sa demande de financement et interpellera Benoist APPARU lors de sa venue à Bordeaux la semaine prochaine. Il précise qu'il a demandé (et obtenu) 1000 agréments HLM (sans financement d'Etat) afin de permettre aux collectivités de développer le logement social si elles le souhaitent.

La FNARS précise qu'au delà des questions budgétaires, c'est bien l'avenir du secteur social qui inquiète les opérateurs. Quelle sera la place du secteur Hébergement à l'avenir ? Quelles missions occuperont les travailleurs sociaux ?

Le Préfet n'a pas de réponse à nous apporter. Il espère que ces réponses pourront être trouvées le 30 septembre lors de la journée interrégionale sur le Logement d'Abord, journée à laquelle il espère nous voir participer. Il nous interroge sur les solutions que nous proposons.

La FNARS Aquitaine n'a pas la réponse au devenir du secteur hébergement mais souhaite préserver la qualité de l'accompagnement social proposé aux personnes. Des efforts sont faits en termes de rationalisation : un GCSMS en Gironde, un autre dans le Lot-et-Garonne, une fusion d'associations en Lot-et-Garonne, des réflexions autour de groupements d'achat, réorganisations de certains établissements, partage des missions spécialisées d'accompagnement social, etc. Les associations font des efforts, les exemples ne manquent pas. Mais pour aller où ?

La DRJSCS confirme ces efforts et soulève une proposition : un partenariat DRJSCS/DIRECCTE pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes accueillies sur le secteur AHI et leur permettre de payer un loyer. Un rapprochement plus conséquent pourrait également être opéré entre DRJSCS et ARS sur les questions de santé et précarité.

La FNARS précise qu'il faut en effet aborder cette question de l'exclusion de manière globale : droits sociaux, emploi, logement, santé, parentalité, etc.

Le Préfet garde en mémoire une possibilité d'expérimentation : demander des CAE supplémentaires et en attribuer un certains nombres aux personnes accueillies sur le secteur AHI.